

#### SOMMAIRE

La municipalité vous invite le 14 juillet; compte rendu du conseil municipal; les lignes; site internet; cérémonie du 18 juin; rencontre avec la population; un peu de culture

Le conseil municipal a le plaisir de vous inviter à fêter un 14 juillet convivial à Bozas.

Nous vous donnons rendez-vous à 17h à la salle polyvalente pour y planter le « pibou » selon la tradition. Nous partagerons ensuite le verre de l'amitié, qui sera l'occasion de rompre définitivement avec le confinement et d'entretenir le dialogue entre les habitants de la commune et la nouvelle équipe municipale. Cet évènement modeste, mais sympathique, nous permet de proposer tout de même un beau moment festif malgré les incertitudes sanitaires.

# Imbroglio de lignes:

L'un des premiers dossiers qui a mobilisé les nouveaux élus est celui des lignes : lignes électriques et futures lignes de la fibre optique.

A plusieurs reprises l'état délabré, voire dangereux du réseau de transport de l'électricité nous avait été signalé lors de la campagne électorale. Nous avons donc rencontré Enedis et nous sommes en contact pour faire procéder au plus vite aux réparations sur les points nécessitant une intervention : Poteaux HT Village et Les Femmes, Balay, Montélinière, pour ne citer que ceux là. Des travaux ont été réalisés le 23 juin (Village), nous suivons le dossier pour la suite. Pour la fibre optique, le processus de déploiement du réseau est bien en marche. Actuellement les entreprises mandatées par le syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN) tentent de boucler au plus vite la signature des conventions avec les propriétaires des parcelles traversées. Il ne reste plus que quelques



retardataires et quelques points de blocage où malheureusement des intérêts particuliers s'opposent à l'intérêt public. Il est important de souligner que la fibre optique outre une plus grande fiabilité du service est porteuse de perspectives d'installation d'activités professionnelles sur la commune, comme nous l'a démontré la généralisation du télétravail pour certaines professions lors du confinement.

## Cérémonie du 18 juin :

Dans le respect des mesures de protection sanitaire, la commémoration de l'Appel du 18 juin s'est déroulée en présence de l'association des anciens combattants de Bozas qu'accompagnaient le maire et plusieurs membres du conseil municipal. Quelques personnes sont également venues commémorer cet instant de notre histoire qui ne peut manquer de nous rappeler que les grandes entreprises collectives reposent sur l'engagement individuel. Corentin BLACHON (18 ans) a lu le message du



Général de Gaulle à cette occasion et une gerbe a été déposée au monument aux morts pour honorer ceux qui se sont battus pour notre liberté.

## Compte rendu partiel du Conseil Municipal du 11 juin 2020:

(le compte rendu complet est affiché en mairie et sur le panneau vers l'église en attendant de pouvoir le publier sur le site internet de la commune)

- 1- Création et composition des commissions municipales
- Finances : Jean-Louis WIART, Audrey DESCHAMPS (2ème adjointe aux finances), Olivier JUNIQUE, Grégory MAZET, Fabien DELOCHE, Jacques PERRET, Carole SAVEL
- Voirie Urbanisme : Jean-Louis WIART, Olivier JUNIQUE (1er adjoint à la voirie et l'urbanisme), Grégory MAZET, Cyril MONCHAL, Jacques PERRET, Eliane BERTRAND
- Vie associative, animation, communication, culture : Jean-Louis WIART, Sylvain CANTAN (3ème adjoint à la vie associative), Céline BRIVET, Eliane BERTRAND, Carole SAVEL, Fabien DELOCHE, Jacques PERRET
- Environnement, agriculture et cadre de vie : Jean-Louis WIART Olivier JUNIQUE Sylvain CANTAN Audrey DESCHAMPS Céline BRIVET Grégory MAZET Fabien DELOCHE
- Affaires sociales, éducation, jeunesse : Jean-Louis WIART, Olivier JUNIQUE, Sylvain CANTAN, Eliane BERTRAND, Céline BRIVET, Grégory MAZET

#### 2-Fixation des tarifs communaux :

reconduction des tarifs déjà pratiqués, mais création d'une régie comptable de recettes pour se mettre en conformité avec les règles d'encaissement de l'argent public.

#### 3-Fixation des taux des taxes directes locales :

la commune ayant un taux d'imposition parmi les plus bas du département, une légère augmentation des taxes foncières a été votée (bâti 2,5 % et non bâti 5 %) afin de permettre de réaliser les investissements qui s'imposent dans la modernisation et l'amélioration de la commune.

#### 4-réhabilitation de la mairie:

Ce chantier prioritaire se dessine avec la reprise de l'Etude sur la réhabilitation du bâtiment de la Mairie (accessibilité, salles de réunion, bureaux distincts ...). Mais il est englobé par une réflexion qui porte sur l'ensemble des bâtiments du patrimoine communal.

## Un peu de culture :

avec le concours de Monsieur Christian FORIEL-DESTEZET

Quand Bozas a-t-elle été rattachée à la France ?

En 1276, la Dame de Bozas Elisabeth et son mari Jaucerand de Lamastre placent Bozas sous la protection du Roi de France Philippe III le Hardi en "prêtant hommage" à l'un de ses baillis du Velay. C'est l'époque où les officiers du Roi avancent leurs pions pour rattacher les territoires du futur Vivarais au Royaume de France. La création de la "ville royale" de Boucieu marquera une autre étape plus connue en 1291. Auparavant, le pouvoir est de nature féodale et très émietté. Les suzerains des BOZAS sont les PAGAN de MAHUN qui dépendent eux-mêmes des COMTES ou DAUPHINS du VIENNOIS qui font théoriquement partie du Saint Empire Romain Germanique depuis l'an 1032. Aymon de Pagan, le suzerain d'Elisabeth, a dû donner son accord à contre-coeur pour cet hommage. Petit seigneur quasiment indépendant, il craint le pouvoir envahissant des officiers du Roi de France. Il n'a pas tort, car les impôts royaux vont peser sur Bozas à partir du 14ème siècle!

## Une enquête :

Le prochain point culturel de Bozas info portera sur le nom de Bozas. Comment prononcez-vous le nom de votre village ? Doit-on dire Bozas en prononçant le « S » ou non ? Merci de vos réponses à donner par courriel à communication@bozas.fr



Infos diverses: photo S Cantan juin 2020

- -Rencontre de l'équipe municipale avec la population : 2 rencontres sont prévues, la première est conviviale (voir page 1), la seconde abordera les sujets de la commune, la date n'étant pas encore fixée, elle se déroulera en septembre/octobre 2020.
- -Création du site internet communal : elle a été décidée lors du dernier conseil municipal, il nous faut maintenant passer à l'action. Pour cela il nous faut des idées de contenu et leurs illustrations. Si vous souhaitez nous faire parvenir vos suggestions et vos photos de la commune ou de la vie communale, merci de le faire en nous écrivant à l'adresse courriel suivante : communication@bozas.fr

Les inscriptions pour recevoir le bulletin municipal d'information (Bozas infos) par courriel se feront sur le site internet.

- -Les accotements de la chaussée ont été débroussaillés par l'entreprise JUNIQUE Pascal. Un deuxième passage est prévu au mois de juillet août.
- « 3 jours de l'Ardèche » : Le club de trial « la burle » organise les 21/22/23 août prochain une nouvelle édition de son épreuve classique des 3 jours de l'Ardèche. Les motos circuleront sur quelques chemins autorisés pour se rendre d'une des multiples zones de compétition à une autre en respectant la réglementation.



- De nouveaux containers de collecte des ordures ménagères ont été installés.

Pour le confort de tous et le respect de notre environnement, il est indispensable que chacun respecte les consignes de tri et d'utilisation. En particulier, tout dépôt de déchets sur le sol en dehors de ces containers est interdit.

Pour rappel, les jours et horaires de la déchèterie sont : Lundi : 9h - 12h30 / 14h - 17h30.

Mercredi : 9h - 12h30 / 14h - 17h30. Samedi : 9h - 12h30 / 14h - 17h3

## Vie du village

Les repas de quartier:

Depuis une dizaine d'années, les quartiers entre Darone et Sauzine (Nord Ouest de la commune) se retrouvent chaque fin d'été pour partager un repas. C'est l'occasion de rencontrer et dialoguer avec les voisins que l'on croise sans s'arrêter sur la route. L'organisation repose à tour de rôle sur un habitant qui invite chez lui, ou dans un lieu adapté. Depuis 2 ans, c'est la formule "repas partagé" qui est retenue: chaque famille ou hameau amène un plat sucré et un autre salé. Le temps après le repas, est souvent consacré à des jeux divers (boules,...).

Cette année, il aura lieu le 30 août à midi.

## -Protection contre les incendies de forêt et obligation de débroussaillement :

Madame le préfet de l'Ardèche rappelle que tous les propriétaires sont soumis à l'obligation de débroussaillement et d'élagage des arbres dans un rayon de 50 m autour des habitations et sur une largeur de 2 m de part et d'autre des chemins les desservant. Si cette distance s'étend sur la parcelle de votre voisin, vous devez lui demander l'autorisation de procéder au débroussaillement. En cas de refus, l'obligation est transférée à sa charge. Le guide « emploi du feu et débroussaillement obligatoire en Ardèche » est disponible en mairie.

#### Contacter monsieur le Maire:

Heures d'ouverture de la mairie :

Mme Martine Reynaud, secrétaire de mairie conserve les heures d'ouverture déjà en place: les lundi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h. (tél : 04 75 06 71 41).

Monsieur le maire est disponible sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de la mairie.